

Junglinster, le 03 décembre 2020

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 23 octobre 2020 le conseil communal a modifié le règlement communal de circulation.

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 09 novembre 2020 sous référence ccc/rc/avis/20/3342 et par le Ministère de l'Intérieur le 27 novembre 2020 sous référence 322/20/CR.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 04 décembre 2020 au 18 décembre 2020 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

